

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 OCTOBRE 2025**

L'an Deux Mil vingt-cinq, le 13 octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune **d'HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

présents : 9

représentés : 11

votants : 11

Quorum : 8

Date de convocation du conseil municipal : 30 septembre 2025

Présents : Monsieur Bruno VITTE Maire, Monsieur Benoît VILLARD, Madame Monique DA COSTA, Messieurs Patrice BERTRAND, François CHIEUX, Henri DUC, Madame Delphine HUGOT et Messieurs Arnaud LAVENDOMNE et Joel RIMET.

Excusés : Madame Martine SUNDBERG donne pouvoir à Madame Monique DA COSTA
Madame Jeannine FOURNAT donne pouvoir à Monsieur Bruno VITTE

Absents : Monsieur Mathieu GASCARD

ORDRE DU JOUR :

- Signature convention EPORA
- Demande de subvention – Jardin public phase 2
- Acte notarié – Echange parcellaire
- Complément Indemnitaire Annuel (CIA) du RIFSEEP
- Nomination conseiller délégué
- Rédaction Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Commission de contrôle des listes électorales
- Extinction de l'éclairage public

- Informations diverses

Monsieur Arnaud LAVENDOMNE a été élu secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2025
EST APPROUVE A L'UNANIMITE***

Monsieur le Maire annonce qu'étant toujours en attente d'informations complémentaires par l'étude notariale, la délibération relative à l'échange parcellaire est annulé et sera reportée.

Signature convention EPORA

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la vente de l'immeuble situé 4 Rue des Jardins – 26730 Hostun, la commune souhaite être accompagnée par l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour préciser d'avantage son projet dans ses dimensions programmatiques et financières.

L'ensemble du conseil municipal prend connaissance du dossier.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Demande de subvention – Jardin public phase 2

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la première phase d'aménagement du jardin public, il convient de finaliser comme convenu ces aménagements avec la création et l'installation de d'une nouvelle aire de jeu dans le jardin public existant permettant ainsi de proposer de nouvelles infrastructures aux enfants de la commune.

Afin de financer ces travaux la commune sollicite une aide financière auprès des services compétents.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Complément Indemnitaire Annuel (CIA) – RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle que selon la délibération n° 04.10.2023 prise le 9 octobre 2023, il est proposé l'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA) du RIFSEEP en novembre 2025 aux agents qui donne satisfaction du travail effectué.

Le conseil municipal, étudie les propositions et vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Nomination d'un conseiller délégué

Monsieur le Maire explique qu'à la suite du décès d'un conseiller délégué et sachant que les différents projets en cours nécessitent un investissement en temps et en personne très important sur les missions qui lui étaient confiées, il convient d'élire en remplacement un nouveau conseiller délégué.

Le conseil municipal, étudie et vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Informations et sujets divers

-Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Le conseil municipal élabore ensemble le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui devient obligatoire au 1^{er} janvier 2026. Celui-ci organise la réponse de la commune en cas de crise ou de catastrophe.

Il définit les actions, les moyens et les rôles de chacun pour protéger la population.

C'est un outil essentiel pour assurer une réaction rapide, coordonnée et efficace face aux risques majeurs.

-Commission de contrôle des listes électorales : La commission de contrôle des listes électorales est obligatoire avant le 30 décembre 2025. Elle est donc mise en place avec les élus désignés.

La séance est levée à 21 heures 45.

Prochaine réunion le lundi 17 novembre 2025 à 19h00